

Le 03 juin 2025 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 mai 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIERE, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, M. Richard GRIFFON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

M. Pierre CLAVEL à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY

OBJET : Attribution d'une subvention au profit d'un agent pour financer son diplôme BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

Dans le cadre de la demande d'agrément pour le temps méridien auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et afin d'assurer un encadrement conforme aux normes réglementaires, la commune souhaite soutenir la formation d'un de ses agents au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Actuellement, le nombre d'enfants présents certains jours lors de la pause méridienne dépasse 300, nécessitant la présence de deux directeurs sur site pour assurer la sécurité et la qualité de l'encadrement, imposé par le SDJES.

Un agent communal sur un poste d'animateur, est volontaire pour suivre la formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) pour pouvoir prétendre à la fonction de directeur périscolaire. Afin de soutenir cette démarche bénéfique pour le service communal, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à cet agent pour participer au financement de sa formation, dont le coût total est de 1 300 €.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 300€ à Madame Marie CARLIER, agent communal, pour participer aux frais de formation liés au passage du BAFD,
- **DE PRECISER** que cette subvention est exceptionnelle, et versée sur présentation de justificatifs.

Fait à la Fouillouse, le 03 juin 2025

La secrétaire de séance,
Jennifer DAUPHY-SABY



Le Maire
Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20250603-37-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025